

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



CNAM

Page

1 Vos interlocuteurs	2
Structure	2
Chargé-e d'accueil	2
Permanences	2
Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	2
2 Accompagnement pédagogique	3
Aides humaines	3
Aides techniques	3
Modalités d'aménagement des examens	3
Bibliothèques	3
3 Médecine préventive	4
4 Orientation et insertion professionnelle	4
5 Vie pratique	5
Accessibilité du cadre bâti et circulation	5
Transports	5
Hébergement	7
Restauration	9
Accompagnement	9
Aides financières	10
6 Solidarité et sensibilisation	11
Infos plus ...	11

Universités & Ecoles

Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
 Paris 2 - Panthéon-Assas
 Paris 3 - Sorbonne Nouvelle
 Sorbonne Université, Faculté des Lettres
 Paris Descartes
 Sorbonne Université, Faculté de médecine -
 Faculté de sciences
 Paris 7 - Paris Diderot
 Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
 Paris-Dauphine
 Paris 10 - Paris Nanterre
 Paris-Sud
 Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)
 Paris 13
 Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)
 Versailles St-Quentin-en-Yvelines
 Evry-Val-d'Essonne
 Cergy-Pontoise
 Institut national des langues et civilisations orientales
Conservatoire national des arts et métiers
 École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
 École nationale des chartes
 École normale supérieure Cachan (ENS Cachan)



CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

Mission Handi'cnam

Accès 17-0-30

292, rue Saint-Martin

75141 Paris Cedex 03

✓ **Présentation de la structure**

La mission Handi'cnam s'efforce dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens, de trouver des solutions justes et appropriées pour aider les auditeurs du Cnam en situation de handicap.

Missions du service :

- Informer sur la procédure de mise en place de mesures de compensation
- Enregistrer les auditeurs en situation de handicap et valider leurs aménagements
- Veiller au bon déroulement de la mise en place des aménagements
- Proposer des services adaptés au handicap des auditeurs

<http://handi.cnam.fr>

✓ **Nom de la chargée d'accueil**

Madame Lydia COUDOUX

01 58 80 87 87

handi@cnam.fr

✓ **Permanences**

La mission Handi'cnam est ouverte à l'accueil du public du lundi au vendredi de 14h à 17h00 ou sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

Une chargée d'accueil assure l'information pour tous les auditeurs ou futurs auditeurs en situation de handicap durant les heures d'ouverture au public ou sur rendez-vous.



CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

2 **Accompagnement pédagogique**

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

✓ **Aides humaines**

Possibilités de :

- Secrétaires pour les examens
- Soutiens pédagogiques
- Interprètes en Langue des Signes Française pour les examens
- Accompagnement et visites de l'établissement

✓ **Aides techniques**

Possibilités de prêts :

- Enregistreurs de cours
- Stylos numériques
- Boucles magnétiques portatives
- Agrandisseurs numériques
- Logiciels spécifiques

✓ **Modalités d'aménagement des examens**

Les examens ne sont pas organisés par la mission Handi'cnam. Cependant, la mission travaille en collaboration étroite avec les organisateurs des examens des différents centres d'enseignement.

Dans le cadre des contrôles continus, les mêmes aménagements peuvent être proposés que lors des examens terminaux.

✓ **Les bibliothèques**

Constitué de 10 bibliothèques, le réseau documentaire du Cnam a vocation à développer des collections en adéquation avec les domaines des formations et les axes de recherche de l'établissement.

<http://bibliotheque.cnam.fr/>



CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Des permanences de médecine préventive sont assurées au début de chaque semestre dans les locaux de la mission Handi'cnam.

Pour les étudiants handicapés, les médecins, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Contact : handi@cnam.fr ou 01.58.80.87.87

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec la Fabrique des Compétences, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Nom et coordonnées du service : Fabrique des Compétences

292, rue Saint-Martin 75141 Paris cedex 03 - Accès 17

<http://www.cnam-paris.fr/definir-mon-projet>

Ce service constitue un appui pour accompagner les auditeurs tout au long de leur parcours de formation :

- Aide à l'élaboration du projet professionnel ;
- Orientation vers les solutions appropriées en fonction du projet ;
- Conseil en évolution professionnelle ;
- Information et accompagnement sur les dispositifs et modalités de financement.

CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

5 Vie pratique

✓ Accessibilité du cadre bâti et circulation

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

Les enseignements au Cnam se déroulent dans de nombreux sites distincts. En collaboration avec le service planification, la mission handi'cnam met en place une planification des enseignements afin qu'un demandeur dispose de salles accessibles pour ses cours et examens.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ Transports

S'orienter vers l'établissement :

292, rue Saint-Martin 75003 Paris

Métro : Réaumur-Sébastopol ou Arts et métiers (un peu plus loin)

Bus : Lignes 20, 38, 39, 47

S'orienter vers la structure Handicap :

Bureau 10 - 0 - 3

plan : <http://handi.cnam.fr/la-mission/acces-et-contact/>

Possibilité de disposer d'une place de parking sur le campus : Sur demande motivée, possibilité de disposer d'une autorisation de stationnement dans l'enceinte du Cnam pour les cours et examens.

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. **Pour connaître les modalités de prise en charge :**

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte

CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

5 Vie pratique

■ **Transports en commun : Forfait Améthyste**

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Émeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ **Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM**

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

Info +

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ **VIANAVIGO**

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>



CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

5 Vie pratique

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Paris

www.crous-paris.fr (service aux étudiants - mission CROUS handicap)

Le CROUS de Paris a une mission handicap dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Une commission handicap se réunit début juin pour examiner les demandes de logement.

www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tel : 01.40.51.35.57 (mardi, mercredi et vendredi) - Accueil uniquement sur rendez-vous

→ Des demandes de logements adaptés ou domotisés peuvent également être faites auprès des CROUS de Versailles et de Créteil.

■ Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)

La fondation propose des résidences étudiantes avec logements domotisés et services d'aide humaine intégrés.

Résidence étudiante adaptée à Paris :

REA Centre Colliard - 4 rue Quatrefages - Paris 5e

➤ Hébergement

- 16 logements conventionnés pour étudiants en situation de handicap
- un service d'aide humaine et d'accompagnement est présent 24h/24, 7j/7

Contact : Corinne Stephan - Tel : 06.34.29.34.19 - rea.colliard@fsef.net

➤ Santé

Le centre Colliard dispose d'un centre de santé (consultations médecine générale et spécialités tiers payant), d'un centre de planification et d'éducation familiale, d'un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU Pascal) et d'un relais étudiants lycéens.

www.fsef.net/index.php/etablissements/centre-colliard/residence-adaptee-centre-colliard

CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

5 Vie pratique

Autre résidence FSEF en Ile-de-France :

Campus de Nanterre : Sylvie Daigle - Tel : 01.41.20.94.20 - rua.nanterre@fsef.net

Les résidences FSEF : www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiants-handicapes

■ **Associations de logement étudiant à but non lucratif**

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

› **Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT**

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

› **Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ**

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› **Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ** www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› **Union nationale des maisons d'étudiants : UNME** www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée.

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

5 Vie pratique

■ Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés

➤ **STUDEFI (EFIDIS)** www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

➤ **FAC HABITAT** www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ **Restauration**

La salle de restauration est accessible grâce à une rampe d'accès, ensuite l'espace est de plain-pied.

Possibilité sur demande motivée de bénéficier d'un passage prioritaire et d'une aide au transport des plateaux.

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles

✓ **Aides financières**

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

➤ **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 31 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

5 Vie pratique

› Bourse GIVEKA

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› Aide à la mobilité internationale

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par Mobilités IDF ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : aides gérées par la MDPH**

› Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire : gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

www.cnam.fr

6 **Solidarité et sensibilisation**

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants).

Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que :

- Journées de sensibilisation, les Handi'rencontres du Cnam, à destination des auditeurs, des enseignants, des administratifs et des référents handicap d'autres établissements d'enseignement supérieur.
- Actions de formations sur des thématiques handicap à destination des administratifs,
- Accès réservé aux enseignants sur le site Intranet du Cnam (informations, conseils)

Une représentation de théâtre forum sur le thème de l'insertion professionnelle des personnes handicapées a eu lieu en mai 2014.

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés : www.handi-u.fr

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Livret de l'étudiant handicapé (dans l'encadré «Pour en savoir plus») :

<http://handi.cnam.fr/elevés/s-enregistrer/>

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : Michel Quéré
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe :
Hélène Legault
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilief, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHESS
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France
Conception graphique : Sylvie Geoffroy

Avril 2015 - Dernière mise à jour :
Novembre 2018

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

